



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 27 OCTOBRE 2011, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Michel Aubin, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Louise Lavigne, conseillère
Madame Diane Lavoie, conseillère
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Martin Lévesque, conseiller
Monsieur Denis Millier, conseiller
Monsieur Jean Murray, conseiller
Monsieur Richard Ruest, conseiller substitut
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, agent de planification régionale de la sécurité incendie de la MRC
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à
titre de secrétaire

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

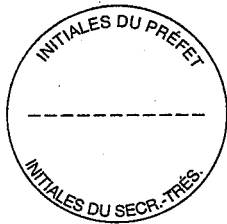
POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit, en retirant le point
suivant : 18. Services professionnels en évaluation foncière : adjudication du contrat.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2011
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2011 du Comité consultatif agricole
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 18 octobre 2011 du Comité des finances
10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011 du Comité de sécurité incendie

11-10-252



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11. Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011 du Comité de développement culturel
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - 12.1.1 Règlement numéro 1245-21-2011 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 12.1.2 Règlement numéro 1248-206-2011 modifiant le règlement de zonage
 - 12.1.3 Règlement numéro 1250-53-2011 modifiant le règlement de lotissement
 - 12.2 Ville de Chambly : règlements de modification
 - 12.2.1 Règlement numéro 93-02-191A modifiant le règlement de zonage
 - 12.2.2 Règlement numéro 93-02-192A modifiant le règlement de zonage
 - 12.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : résolutions
 - 12.3.1 Résolution numéro 2011-310 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 12.3.2 Résolution numéro 2011-311 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 12.4 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlements de modification
 - 12.4.1 Règlement numéro 791-11 modifiant le plan d'urbanisme
 - 12.4.2 Règlement numéro 792-11 modifiant le règlement de zonage
 - 12.4.3 Règlement numéro 795-11 modifiant le règlement sur les dérogations mineures
 - 12.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 08.09.14.11 modifiant le règlement de zonage
13. Règlements de modification au Schéma d'Aménagement
 - 13.1 Projet de règlement numéro 32-11-13
 - 13.1.1 Avis de motion
 - 13.1.2 Adoption du projet de règlement
 - 13.1.3 Demande d'avis au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 - 13.1.4 Formation d'une commission consultative
 - 13.2 Règlement numéro 32-11-10 : entrée en vigueur
14. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : modifications
15. Projet de calendrier des séances du Conseil pour l'année 2012
16. Cours d'eau
 - 16.1 Cours d'eau des Trente : approbation de facture
 - 16.2 Branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier : approbation de facture
 - 16.3 Branche 34 du ruisseau à l'Ours : approbation de facture
 - 16.4 Cours d'eau Petit-Lacroix, branches 9 et 10 : demande d'entretien
 - 16.5 Cours d'eau Desgranges : demande d'entretien
 - 16.6 Rivière Amyot, branche 21 : demande d'entretien
 - 16.7 Cours d'eau Auclair : demande d'entretien
17. Nomination des membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
18. Renouvellement du mandat du responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

19. Pacte rural : acceptation de projets

- 19.1 Coopérative Diony Forme
- 19.2 Coopérative de santé de Saint-Denis-sur-Richelieu
- 19.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
- 19.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
- 19.5 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
- 19.6 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
 - 19.6.1 Développement vert
 - 19.6.2 Patrimoine et accès à la Rivière Richelieu

20. Demandes d'appui

- 20.1 Centre de formation professionnelle des Patriotes : nouveaux programmes de D.E.P.
- 20.2 MRC de Maria-Chapdelaine : date de la rentrée scolaire
- 20.3 Formation des pompiers : nouvelles exigences de l'École nationale des pompiers

21. Divers

22. Interventions de l'assistance

23. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande au Conseil quelles sont les intentions de la MRC en ce qui concerne les liens existants avec les municipalités voisines incluses dans la MRC des Maskoutains.

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande au Conseil la suite accordée aux représentants du Canadien National (CN) concernant leur proposition de rencontre avec les maires.

Monsieur Guy Raymond, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, réfère aux démarches complétées par la ville de Saint-Basile-le-Grand et qui ont été refusées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec et fait part des mesures qui pourraient être retenues par la Communauté métropolitaine de Montréal dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement à ce sujet.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2011

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2011 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

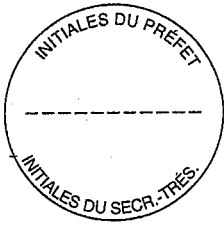
- 11-910 08-09-11 Courriel de MADAME ANNICK DROUIN, conseillère aux communications relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse concernant un projet d'échange culturel et artistique entre la Montérégie Est et la France, « La marche du temps ».
- 11-911 12-09-11 Courriel de MADAME MARIE-PIERRE BLAIS, direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous informant d'un prochain versement pour la production d'un rapport final ainsi que la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

- 11-912 12-09-11 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, accusant réception de notre résolution numéro 11-08-214 adoptant l'avis de la MRC relativement à leur projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- 11-913 12-09-11 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant des activités sur la montagne.
- 11-914 12-09-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 08.09.14.11 et 08.10.03.11 ainsi que le premier projet du règlement numéro 08.09.15.11, pour avis de conformité.
- 11-915 12-09-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-191A et 93-02-192A, pour avis de conformité.
- 11-916 13-09-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 176-11 demandant de reporter l'échéance de réalisation de leur plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.
- 11-917 13-09-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les règlements numéros 791-11 et 792-11, pour avis de conformité.
- 11-918 13-09-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 795-11, pour avis de conformité.
- 11-919 13-09-11 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-139-2011 demandant à la MRC de transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de reporter la réalisation de leur plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.
- 11-920 13-09-11 Résolution numéro 2011-09-187 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 201-09-187 demandant à la MRC de transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de reporter la réalisation de leur plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.
- 11-921 13-09-11 Résolution numéro 2011-06-290 de la VILLE DE BELOEIL, portant sur une demande d'appui relative à une demande d'exclusion de la zone agricole adressée à la CPTAQ.
- 11-922 14-09-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2011-244-T désignant monsieur Jacques Lambert à titre de représentant au Conseil de la CMM.
- 11-923 14-09-11 Lettre de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant la liste des nouvelles inscriptions au programme d'adaptation de domicile (PAD).
- 11-924 14-09-11 Courriel de MONSIEUR THAVASEELAN SOOSAIPILLAI, chargé de projets, SNC-LAVALIN INC., nous transmettant une demande d'autorisation de travaux sur le ponceau d'un cours d'eau à Mont-Saint-Hilaire.
- 11-925 15-09-11 Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, ÉVIMBEC, nous transmettant les sommaires des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2012.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

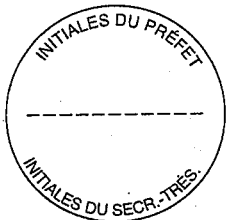
- 11-926 15-09-11 Lettre de MADAME ANNIE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les résolutions numéros 2011-271 et 2011-272 relatives à deux P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.
- 11-927 15-09-11 Courriel de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous transmettant une invitation aux Causeries Champlain, le 14 octobre 2011.
- 11-928 15-09-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2011-09-169 demandant à la MRC de transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de reporter la réalisation de leur plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.
- 11-929 15-09-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-132 et U-180-15, pour avis de conformité.
- 11-930 15-09-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 23 juin 2011 de la MRCVR.
- 11-931 16-09-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception de l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 32-10-9 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-932 16-09-11 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS GAGNON, président, RENDEZ-VOUS PHOTO DU RICHELIEU, demandant une rencontre afin de nous présenter leur projet.
- 11-933 16-09-11 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-280 autorisant les travaux d'un ponceau.
- 11-934 16-09-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 157 modifiant leur RCI numéro 49.
- 11-935 16-09-11 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant le céderom de leur projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie et nous invitant à assister à leur assemblée publique, le 26 septembre 2011.
- 11-936 16-09-11 Courriel de MONSIEUR JEAN-CHRISTIAN ROY, conseiller en recherche et politique, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant de leur appui relativement à notre résolution numéro 11-06-171 appuyant la MRC du Lac-Saint-Jean-Est dans sa demande d'octroi de nouveaux crédits budgétaires dans le cadre des programmes Rénovillage et Logements adaptés pour aînés autonomes.
- 11-937 16-09-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales du règlement numéro 32-11-10 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-938 19-09-11 Lettre de MONSIEUR ÉRIC PELLETIER, chargé de projet, BPR, nous transmettant une demande de permis pour l'aménagement d'un bassin de rétention pour un projet domiciliaire situé dans la municipalité de Carignan.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-939 19-09-11 Courriel de MONSIEUR CLAUDE PROVENCHER, direction générale des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous transmettant un avis relatif aux pourcentages fixés aux fins d'établir la richesse foncière uniformisée.
- 11-940 19-09-11 Lettre de MONSIEUR PAUL SARRAZIN, président, CONTACT CITÉ, nous offrant leurs services professionnels dans le développement et la gestion de projets liés au domaine municipal.
- 11-941 19-09-11 Courriel de MONSIEUR JEAN-GUY LEGENDRE, nous informant du décès de madame Renée Pelland Legendre, ex-mairesse de Carignan.
- 11-942 19-09-11 Courriel de MADAME MÉLANIE DUBUC LUSSIER, secrétaire, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant l'avis de convocation du prochain conseil d'administration, le 28 septembre 2011.
- 11-943 19-09-11 Cédéroms de la VILLE DE BELOEIL, comportant la refonte règlementaire, règlements et plan d'urbanisme ainsi que le plan de zonage.
- 11-944 20-09-11 Télécopie de MONSIEUR DENIS BOURDON, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant une demande de nettoyage des branches numéros 23, 29 et 51 de la rivière Amyot.
- 11-945 20-09-11 Courriel de MADAME CHRISTIANE PELLETIER, adjointe administrative, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous informant de la tenue d'une rencontre des comités de suivi public et de partenariat de la SÉMECS, le 27 septembre 2011.
- 11-946 21-09-11 Résolution numéro 2011-09-248 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, demandant à la MRC de transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de reporter la réalisation de leur plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.
- 11-947 21-09-11 Courriel de MADAME SYLVIE LAROCHELLE, adjointe administrative, BFL CANADA SERVICES CONSEILS INC., nous offrant leurs services professionnels en assurance collective.
- 11-948 22-09-11 Lettre de MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC VAUDREUIL-SOULANGES, nous transmettant la résolution numéro 11-08-24-16 adoptant le mémoire sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement et nous transmettant ledit mémoire.
- 11-949 22-09-11 Lettre de MONSIEUR SEAN FINN, vice-président exécutif, CN, nous informant du suivi donné au dossier de vibrations sur les rails à Mont-Saint-Hilaire.
- 11-950 22-09-11 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS GAGNON, président, RENDEZ-VOUS PHOTO DU RICHELIEU, nous invitant à la visite officielle des expositions des Rendez-vous photo du Richelieu - Édition 2011, le 27 septembre 2011.
- 11-951 23-09-11 Résolution numéro 2011-09-278 de la VILLE D'OTTERBURN PARK, déléguant monsieur Richard Ruest, maire suppléant, à titre de représentant au Conseil de la MRC.
- 11-952 23-09-11 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 845-127.
- 11-953 26-09-11 Courriel de MONSIEUR JEANNOT RICHARD, vice-président opérations et développement, RECYC-QUÉBEC, nous informant des modalités relativement à la déclaration concernant le coût net de la collecte sélective des matières recyclables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-954 26-09-11 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART LECHASSEUR AVOCATS, nous transmettant une opinion juridique sur le statut juridique de l'ancienne branche 1 du cours d'eau Lamarre.
- 11-955 26-09-11 Lettre de MADAME KATHLEEN WEIL, ministre, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, nous informant de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, du 2 au 8 octobre 2011.
- 11-956 26-09-11 Lettre de MADAME JOCELYNE COLLARD, directrice générale, LE PHARE, SAINT-HYACINTHE ET RÉGIONS INC., nous informant de leur campagne d'information et d'éducation ayant pour thème « Sa maladie mentale va me rendre fou ».
- 11-957 26-09-11 Lettre de MONSIEUR GILLES CLOUTIER, secrétaire administratif, UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC, nous remerciant de notre appui afin de soutenir les démarches pour préserver les acquis et permettre le développement des services de transport adapté et collectif.
- 11-958 26-09-11 Lettre de MADAME SUZANNE ROY, préfet, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, de MONSIEUR MICHEL PICOTTE, préfet, MRC DE ROUVILLE, et de MONSIEUR GILLES PLANTE, préfet, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, adressée à MONSIEUR DANIEL DAUNAIS, directeur, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, demandant une rencontre de discussion portant sur des scénarios de routes pour assurer le contournement du centre-ville de Varennes dans le cadre du projet d'implantation d'une usine de biométhanisation.
- 11-959 26-09-11 Lettre de MONSIEUR FRANCIS PROVENCHER, directeur général adjoint, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 11-09-8459 acceptant l'entente relative à la gestion de travaux dans le cours d'eau Noiseux.
- 11-960 26-09-11 Lettre de MONSIEUR MICHEL LAGACÉ, président, SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP, nous invitant à une rencontre sur les projets et le fonctionnement des sociétés d'économie mixte.
- 11-961 27-09-11 Lettre de MADAME JOHANNE BRODEUR, chargée de projet, GENIVAR, nous transmettant une demande de permis pour la réalisation de l'émissaire pluvial au cours d'eau et demande d'attestation que la MRC ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation.
- 11-962 27-09-11 Courriel de MADAME MARILOU PERRON, gestionnaire de projets, INFRAS INC., nous invitant à participer au sondage de satisfaction de la clientèle de la Société d'habitation du Québec, sur Internet.
- 11-963 28-09-11 Lettre de MONSIEUR DANIEL DONAIS, directeur, Est-de-la-Montérégie, et de MADAME JOCELYNE BÉLAND, directrice, Ouest-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous invitant à une rencontre de consultation des partenaires relative à la vision stratégique régionale de développement durable ainsi que sur la proposition du plan territorial de mobilité durable.
- 11-964 28-09-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de notre avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 32-10-9.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-965 28-09-11 Lettre de MONSIEUR DANIEL DONAIS, directeur, Est-de-la-Montérégie, et de MADAME JOCELINE BÉLAND, directrice, Ouest-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous invitant à une rencontre de consultation des partenaires relative à la vision stratégique régionale de développement durable ainsi que sur la proposition du plan territorial de mobilité durable.
- 11-966 28-09-11 Courriel de MADAME JULIE BOURDON, agente de communication, FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST, nous informant d'un appel de projets régionaux s'adressant aux jeunes de 35 ans et moins.
- 11-967 29-09-11 Lettre de MONSIEUR ÉRIC DANCAUSE, directeur des travaux publics et environnement urbain, VILLE DE CHAMBLY, demandant une carte de leur territoire avec la localisation de tous les cours d'eau.
- 11-968 30-09-11 Lettre de MADAME PEGGY BACHMAN, directrice générale, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), accusant réception de notre résolution d'appui numéro 11-08-216 relative à la reddition de comptes de différents ministères.
- 11-969 30-09-11 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, chef de service du greffe et assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant leur règlement numéro CA-2011-167, modifiant le règlement numéro CA-2006-9 dotant l'agglomération de Longueuil d'un schéma d'aménagement et de développement.
- 11-970 30-09-11 Courriel de MADAME JOHANNE DÉSORMIERS, secrétaire, MRC DEUX-MONTAGNE, nous transmettant leur mémoire sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM.
- 11-971 30-09-11 Courriel de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous invitant aux Causeries Champlain 2011, le 14 octobre 2011.
- 11-972 03-10-11 Lettre de MONSIEUR EDDY DI GAETANO, directeur du service des programmes fiscaux, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant d'un versement dans le cadre du Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles.
- 11-973 03-10-11 Copie d'une lettre de MADAME LINDA VALLÉE, coordonnatrice à l'environnement, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, adressée à MADAME CARMEN McDUFF, directrice générale adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, portant sur une demande d'autorisation de travaux dans la branche numéro 33 du ruisseau Beloeil.
- 11-974 03-10-11 Lettre de MONSIEUR ANTONY DULUDE, conseiller spécial, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre résolution numéro 11-08-216 en vue de demander au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, au ministère des Transports du Québec, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective.
- 11-975 03-10-11 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2011-06-291 et nous informant de l'entrée en vigueur d'un P.P.C.M.O.I.
- 11-976 03-10-11 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1245-21-2011, pour avis de conformité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

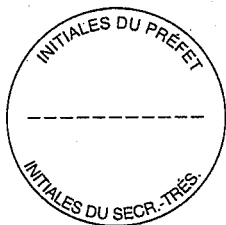
- 11-977 03-10-11 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-206-2011 et 1250-53-2011, pour avis de conformité.
- 11-978 03-10-11 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESNE, greffière adjointe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-207-2011 et 1250-54-2011, pour avis de conformité.
- 11-979 03-10-11 Lettre de MONSIEUR ÉRIC PELLETIER, BPR, nous transmettant un plan relativement à une demande de permis pour l'aménagement d'un bassin de rétention à Carignan.
- 11-980 03-10-11 Lettre de Me ARMAND POUPART, avocat, POUPART & LECHASSEUR, nous transmettant une offre de services professionnels pour l'année 2012.
- 11-981 03-10-11 Lettre de MADAME CAROLINE VIGEANT, directrice de solutions d'affaires, PG SOLUTIONS, nous transmettant une proposition pour l'acquisition d'un logiciel de gestion documentaire.
- 11-982 04-10-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre envoi relatif à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-10-9.
- 11-983 04-10-11 Courriel de MADAME STÉPHANIE LAVALLÉE, responsable de la gestion du rôle et adjointe de la présidente, CPTAQ, nous informant du décès de monsieur Lévis Yockell, vice-président à la CPTAQ.
- 11-984 04-10-11 Courriel de MADAME VÉRONIQUE BOUSQUET, direction des communications, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous invitant au lancement de la Semaine de la prévention des incendies, le 7 octobre 2011.
- 11-985 06-10-11 Copie d'une lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, adressée à MONSIEUR SYLVAIN RIOUX, vice-président, BPR INFRASTRUCTURES, demandant de leur transmettre des renseignements supplémentaires afin de compléter la demande d'autorisation relative au cours d'eau des Aulnaies.
- 11-986 07-10-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le second projet du règlement numéro 08.09.15.11, les premiers projets des règlements numéros 08.09.16.11 et 08.09.17.11 et le projet de règlement numéro 11.08, pour avis de conformité.
- 11-987 07-10-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridique, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-310 relative à un règlement de P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.
- 11-988 07-10-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridique, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-311 relative à un règlement de P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.
- 11-989 07-10-11 Lettre de MONSIEUR MAXIME SAUVAGEAU, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 11-08-216 relativement à la reddition de comptes.



Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

- 11-990 07-10-11 Courriel de MONSIEUR GAËTAN LABELLE, demandant une rencontre avec le préfet, monsieur Gilles Plante, afin de discuter sur le partenariat commissaire et MRC.
- 11-991 11-10-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-319 portant sur une demande d'entretien du cours d'eau Auclair.
- 11-992 11-10-11 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-157-2011 déléguant la compétence à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de procéder à un appel d'offres pour le projet d'Internet rural haute vitesse.
- 11-993 11-10-11 Lettre de MONSIEUR ALAIN CASTAGNER, président, TABLE DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant du report de la rencontre prévue le 14 octobre 2011.
- 11-994 11-10-11 Lettre de MADAME JOHANNE BRODEUR, chargée de projet, GENIVAR, nous transmettant un plan relativement à une demande de permis pour la réalisation d'un émissaire pluvial de cours d'eau sur le territoire de la ville de Chambly.
- 11-995 11-10-11 Lettre de MADAME ANNE LEDOUX, directrice, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES PATRIOTES, portant sur une demande auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention de nouveaux programmes D.E.P., pour appui du Conseil.
- 11-996 11-10-11 Résolution numéro 2011-10-197 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU déléguant compétence à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de procéder à un appel d'offres pour le projet d'Internet rural haute vitesse.
- 11-997 11-10-11 Résolution numéro 2011-10-207 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, portant sur une demande d'entretien du cours d'eau Desgranges.
- 11-998 11-10-11 Résolution numéro 2011-10-208 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, portant sur une demande d'entretien de la branche numéro 10 du ruisseau de l'Église.
- 11-999 11-10-11 Résolution numéro 2011-10-209 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, adoptant le programme de prévention incendie de la MRCVR.
- 11-1000 11-10-11 Résolution numéro 2011-10-210 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, adoptant le règlement numéro 277-11-005 décrétant les règles de base en matière de sécurité incendie.
- 11-1001 11-10-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 201-11 adoptant le Programme de prévention incendie de la MRC.
- 11-1002 11-10-11 Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 93-02-193A, pour avis de conformité.
- 11-1003 11-10-11 Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 93-02-194A, pour avis de conformité.
- 11-1004 11-10-11 Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 93-02-195A, pour avis de conformité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-1005 12-10-11 Copie d'une lettre de MADAME LINDA VALLÉE, coordonnatrice à l'environnement, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, adressée à MADAME LYNE LEFEBVRE, GAZ MÉTRO, portant sur des travaux d'installation d'un gazoduc sous la branche principale du ruisseau des Aulnaies, à Contrecoeur.
- 11-1006 12-10-11 Courriel de MONSIEUR PIERRE BÉLANGER, directeur général, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT INTERMUNICIPAL ET MUNICIPAL, transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, lui transmettant un mémoire concernant le projet PMAD de la CMM.
- 11-1007 12-10-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception du projet de règlement numéro 32-11-12 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-1008 12-10-11 Courriel de MONSIEUR CHRISTIAN BOUCHARD, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, nous transmettant la résolution numéro 247-09-11 portant sur une demande de retarder la rentrée scolaire afin de soutenir l'industrie touristique, pour appui du Conseil.
- 11-1009 12-10-11 Courriel de MONSIEUR SÉBASTIEN COTTINET, coordonnateur, FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE, nous invitant à participer à leur colloque, les 17 et 18 novembre 2011.
- 11-1010 12-10-11 Lettre de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous demandant de leur transmettre une copie de notre politique d'adjudication de contrats.
- 11-1011 13-10-11 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant une copie de l'entente relative à la gestion de travaux dans le cours d'eau Noiseux.
- 11-1012 13-10-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE PAQUIN, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, demandant une rencontre relativement à la reddition de comptes.
- 11-1013 13-10-11 Lettre de MADAME AUDREY OUELLETTE, et GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport des travaux effectués sur la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier.
- 11-1014 13-10-11 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un cédérom de leur plan et règlements d'urbanisme 2011 ainsi que les résolutions afférentes, pour avis de conformité.
- 11-1015 13-10-11 Lettre de MADAME PASCALE VINCELETTE, conseillère en développement, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant de la tenue de la « Semaine de la solidarité », du 16 au 22 octobre 2011.
- 11-1016 13-10-11 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse relativement aux projets retenus et financés par le Fonds de développement régional de la CRÉ Montérégie Est.
- 11-1017 13-10-11 Lettre de MONSIEUR ÉRIC FOURNIER, directeur général, TOURISME ET CONGRÈS MONTÉRÉGIE, nous informant du 26^e Gala des Grands Prix du tourisme de la Montérégie et nous invitant à soumettre notre candidature.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

PUBLICATIONS OCTOBRE 2011

Loquacité	Septembre 2011 Vol. 3, no 7
Urba	Vol. 32, no 4 Septembre 2011
DS – Développement social	Vol. 12, no 2 Octobre 2011
Urbanité	Automne 2011

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

11-10-254

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-09, du chèque 17357 au chèque 174116, pour un montant total de 210 345,98 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2011 du Comité consultatif agricole.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 OCTOBRE 2011 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 18 octobre 2011 du Comité des finances.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2011 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2011 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011 du Comité de développement culturel.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

12.1.1 Règlement numéro 1245-21-2011 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

11-10-255

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1245-21-2011 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1245-21-2011 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1245-21-2011, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-110, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1245-21-2011 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1245-21-2011, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.1.2 Règlement numéro 1248-206-2011 modifiant le règlement de zonage

11-10-256

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-206-2011 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-206-2011 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-206-2011, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-111, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1248-206-2011 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-206-2011, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.1.3 Règlement numéro 1250-53-2011 modifiant le règlement de lotissement

11-10-257

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-257 (suite)

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-53-2011 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-53-2011 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-53-2011, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-112, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1250-53-2011 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-53-2011, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Chambly : règlements de modification

12.2.1 Règlement numéro 93-02-191A modifiant le règlement de zonage

11-10-258

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-191A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-191A doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-191A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-113, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-191A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-191A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

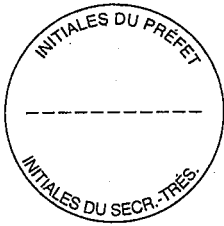
12.2.2 Règlement numéro 93-02-192A modifiant le règlement de zonage

11-10-259

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-192A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-192A doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-259 (suite) ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-192A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-114, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-192A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-192A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : résolutions

12.3.1 Résolution numéro 2011-310 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

11-10-260 ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté la résolution numéro 2011-310 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2011-310 doit être approuvée par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro 2011-310, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-115, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que la résolution numéro 2011-310 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro 2011-310, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3.2 Résolution numéro 2011-311 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

11-10-261 ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté la résolution numéro 2011-311 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2011-311 doit être approuvée par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro 2011-311, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-116, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que la résolution numéro 2011-311 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-261 (suite) EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro 2011-311, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlements de modification

12.4.1 Règlement numéro 791-11 modifiant le plan d'urbanisme

11-10-262

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 791-11 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 791-11 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 791-11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-117, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 791-11, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 11-10-031, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 791-11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 791-11, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4.2 Règlement numéro 792-11 modifiant le règlement de zonage

11-10-263

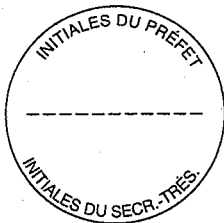
ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 792-11 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 792-11 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 792-11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-118, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 792-11, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 11-10-032, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-263 (suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 792-11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 792-11, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4.3 Règlement numéro 795-11 modifiant le règlement sur les dérogations mineures

11-10-264

ATTENDU QUE le règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 795-11 modifiant son règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le règlement numéro 795-11 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 795-11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-119, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 795-11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 795-11, modifiant le règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement numéro 08.09.14.11 modifiant le règlement de zonage

11-10-265

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 08.09.14.11 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 08.09.14.11 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 08.09.14.11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-10-120, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 08.09.14.11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-265 (suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 08.09.14.11, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. RÈGLEMENTS DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

13.1 Projet de règlement numéro 32-11-13

13.1.1 Avis de motion

11-10-266

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR BERNARD GAGNON, À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC, UN RÈGLEMENT, AYANT POUR BUT D'AMORCER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AFIN D'AMENDER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LE RCI SUR LA PROTECTION DES BOIS EN VUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION D'UNE AFFECTATION INDUSTRIELLE ET DE QUATRE AFFECTATIONS « CONSERVATION » À CHAMBLY, SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION.

13.1.2 Adoption du projet de règlement

11-10-267

ATTENDU QUE la ville de Chambly, par sa résolution numéro 2011-03-133, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement et le RCI sur la protection des bois afin de modifier la délimitation d'une affectation industrielle et de quatre affectations « conservation » à Chambly;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement recommande d'adopter le projet de règlement tel que soumis au Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à procéder aux modifications, tel que recommandé par le Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 32-11-13, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le document sur la nature des modifications du projet de règlement numéro 32-11-13, tel que requis par l'article 53.11.4 de la loi, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

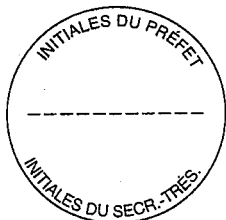
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1.3 Demande d'avis au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

11-10-268

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-11-13, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, afin de modifier la délimitation d'une affectation industrielle et de 4 affectations « conservation » à Chambly;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC peut demander l'avis du Ministre sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-268 (suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU DE demander l'avis du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, eu égard au projet de règlement numéro 32-11-13, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1.4 Formation d'une commission consultative

11-10-269

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 32-11-13, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

ATTENDU QUE, conséquemment, une commission doit être formée par la MRC, composée de membres du Conseil et présidée par le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QU'une commission soit et est formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 32-11-13, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement.

QUE ladite commission soit et est composée de messieurs Michel Gilbert et Denis Lavoie ainsi que du préfet agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure de, ou des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Règlement numéro 32-11-10 : entrée en vigueur

11-10-270

ATTENDU QUE le règlement numéro 32-11-10 modifie le Schéma d'Aménagement afin de renforcer le statut de protection d'une aire de conservation localisée sur le territoire de la ville d'Otterburn Park et d'encadrer l'établissement d'un réseau cyclable régional;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement et tel que prescrit par l'article 53.11.4 de la LAU, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : « Règlement numéro 32-11-10 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 32-06 : document sur la nature des modifications », tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 14. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : MODIFICATIONS

11-10-271

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été approuvé par le ministère de la Sécurité publique au mois de mai 2010;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu, en octobre 2010, un protocole d'entente, relatif à la mise en application du Schéma de couverture de risques, avec le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en fait partie intégrante;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, par sa résolution numéro R-9-2011, a informé la MRC de son désir de se retirer du projet d'entente relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a manifesté, par sa résolution numéro 017-11, son intérêt à se joindre à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour la réalisation et la coordination du programme de prévention sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a fait part de son intérêt au projet d'entente relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit maintenir et mettre à jour le programme de prévention sur une base de cinq (5) ans pour les municipalités rurales de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste en conformité avec le Schéma de couverture de risques et, par conséquent, les orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE, pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ces changements ont occasionné un retard dans la mise en œuvre de l'action 2 du plan de mise en œuvre de la MRC

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU DE transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de modification au Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu afin de reporter l'échéance de six (6) mois pour la réalisation de l'action 2 du plan de mise en œuvre de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

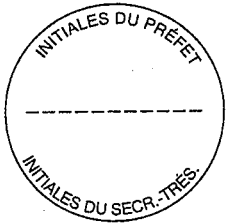
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-10-272

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été approuvé par le ministère de la Sécurité publique au mois de mai 2010;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu, en octobre 2010, un protocole d'entente, relatif à la mise en application du Schéma de couverture de risques, avec le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, par sa résolution numéro R-9-2011, a informé la MRC de son désir de se retirer du projet d'entente relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-272 (suite)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a manifesté, par sa résolution numéro 017-11, son intérêt à se joindre à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour la réalisation et la coordination du programme de prévention sur son territoire;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit maintenir et mettre à jour le programme de prévention sur une base de cinq (5) ans pour les municipalités rurales de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste en conformité avec le Schéma de couverture de risques et, par conséquent, les orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE, pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ces changements ont occasionné un retard dans la mise en œuvre de l'action 2 du plan de mise en œuvre de la MRC

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU DE transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de modification au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu relativement aux dispositions concernant la mise en œuvre des mesures de prévention qui concernent les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. PROJET DE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

11-10-273

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME DIANE LAVOIE, À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT, MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC, SERA DÉPOSÉ LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE POUR ADOPTION.

POINT 16. COURS D'EAU

16.1 Cours d'eau des Trente : approbation de facture

11-10-274

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau des Trente est entièrement situé sur le territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

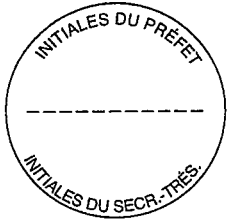
ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 08-10-237, adoptée le 2 octobre 2008, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme BMI experts-conseils inc. pour démarrer le projet d'entretien du cours d'eau des Trente;

ATTENDU QUE les travaux réalisés à ce jour n'ont pas permis une libération complète des eaux et que des inspections nécessaires ont dû être réalisées par la coordonnatrice aux cours d'eau et le consultant;

ATTENDU QUE madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau, recommande le paiement de la facture de BMI experts-conseils inc. relative aux inspections et discussions visant les ponceaux en amont du cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Madame Diane Lavoie



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-274 (suite) ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 2011-208 de BMI experts-conseils inc., au montant de 209,02 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100 % des coûts attribuables à la ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier : approbation de facture

11-10-275 ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Ducharme-Lussier est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 11-08-211, adoptée le 25 août 2011, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme Béton Laurier inc. pour la surveillance relative à l'entretien de la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 11-08-210, adoptée le 25 août 2011, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu décrétait les travaux d'entretien dans la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 11-08-211, adoptée le 25 août 2011, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu octroyait un contrat à l'entreprise Béton Laurier inc. pour la réalisation des travaux requis dans la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier;

ATTENDU QUE des travaux à taux horaire ont dû être exécutés pour rétablir les talus détruits par l'enlèvement de souches chez monsieur Couillard;

ATTENDU QUE les travaux réalisés à ce jour par Béton Laurier inc. sont conformes au devis et que le paiement de la facture numéro C486 est recommandé, tel que confirmé par BMI experts-conseils inc., dans son rapport daté du 30 septembre 2011, et la coordonnatrice aux cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro C486 de Béton Laurier inc., au montant de 41 676,37 \$ plus taxes, dont 41 101,37 \$ à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100 % des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, et 575,00 \$ à facturer au propriétaire des lots 152 et 153, soit 9114-0632 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Branche 34 du ruisseau à l'Ours : approbation de facture

11-10-276 ATTENDU QUE le bassin versant du ruisseau à l'Ours est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 11-08-213, adoptée le 25 août 2011, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme BMI experts-conseils inc. pour la surveillance relative à l'entretien de la branche 34 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 11-08-212, adoptée le 25 août 2011, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu décrétait les travaux d'entretien dans la branche 34 du ruisseau à l'Ours;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-276 (suite)

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 11-08-213, adoptée le 25 août 2011, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu octroyait un contrat à l'entreprise Béton Laurier inc. pour la réalisation des travaux requis dans la branche 34 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE les travaux réalisés à ce jour par Béton Laurier inc. sont conformes au devis et que le paiement de la facture numéro C487 est recommandé, tel que confirmé par BMI experts-conseils inc., dans son rapport daté du 7 octobre 2011, et la coordonnatrice aux cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro C487 de Béton Laurier inc., au montant de 15 943,40 \$ plus taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100 % des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Cours d'eau Petit-Lacroix, branches 9 et 10 : demande d'entretien

11-10-277

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Petit-Lacroix est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2011-10-208, adoptée le 5 octobre 2011, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande à la MRC de procéder à l'entretien de la branche 10 du cours d'eau Petit-Lacroix et que, par une lettre de la direction générale, elle nous confirme le besoin d'entretien de la branche 9, pour laquelle la municipalité fera parvenir une nouvelle résolution;

ATTENDU QUE suite à sa visite du terrain, madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, fait état d'un réel besoin et recommande l'entretien du cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Millier
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU DE nommer la firme BMI experts-conseils inc., à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien des branches 9 et 10 du cours d'eau Petit-Lacroix, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, conformément à son offre de services datée du 31 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Cours d'eau Desgranges : demande d'entretien

11-10-278

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Desgranges est situé sur le territoire des MRC des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive du Bureau des délégués de ces deux (2) MRC;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, les MRC ont choisi de conclure une entente afin d'exercer cette compétence sur les cours d'eau se trouvant sous la juridiction du Bureau des délégués;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-278 (suite)

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2011-10-207, adoptée le 5 octobre 2010, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande à la MRC de procéder à l'entretien du cours d'eau Desgranges;

ATTENDU QUE, suite à sa visite du terrain, madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, fait état d'un réel besoin et recommande l'entretien du cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil mandate le préfet, monsieur Gilles Plante, et le directeur général, monsieur Bernard Roy, à agir à titre de signataires d'une entente avec la MRC des Maskoutains afin de prévoir la gestion des travaux dans le cours d'eau Desgranges.

QUE le Conseil nomme la firme BMI experts-conseils inc. à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, conformément à son offre de services datée du 31 octobre 2008, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien du cours d'eau Desgranges, situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et dont une partie du bassin versant se trouve sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6 Rivière Amyot, branche 21 : demande d'entretien

11-10-279

ATTENDU QUE le bassin versant de la rivière Amyot est situé sur le territoire des MRC des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive du Bureau des délégués de ces deux (2) MRC;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, les MRC ont choisi de conclure une entente afin d'exercer cette compétence sur les cours d'eau se trouvant sous la juridiction du Bureau des délégués;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2010-07-144, adoptée le 5 juillet 2010, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu demande à la MRC de procéder à l'entretien de la branche 21 de la rivière Amyot;

ATTENDU QUE suite à sa visite du terrain, madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, fait état d'un réel besoin et recommande l'entretien du cours d'eau de son origine jusqu'au ponceau du 4e rang

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil mandate le préfet, monsieur Gilles Plante, et le directeur général, monsieur Bernard Roy, à agir à titre de signataires d'une entente avec la MRC des Maskoutains afin de prévoir la gestion des travaux dans la branche 21 de la rivière Amyot.

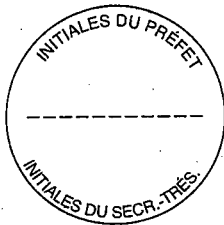
QUE, conditionnellement à la ratification de l'entente avec la MRC des Maskoutains, le Conseil nomme la firme BMI experts-conseils inc. à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, conformément à son offre de services datée du 31 octobre 2008, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 21 de la rivière Amyot, située sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et dont une partie du bassin versant se trouve sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.7 Cours d'eau Auclair : demande d'entretien

11-10-280

ATTENDU QUE le cours d'eau Auclair est situé sur le territoire des villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park en la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-280 (suite)

ATTENDU QUE, par conséquent, ce cours d'eau se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2011-319, adoptée le 3 octobre 2011, la ville de Mont-Saint-Hilaire demande à la MRC de procéder à l'entretien du cours d'eau Auclair;

ATTENDU QUE madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, recommande l'entretien du cours d'eau de son origine jusqu'au ponceau du chemin Ozias-Leduc

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le Conseil nomme la firme BMI experts-conseils inc. à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, conformément à son offre de services datée du 31 octobre 2008, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien du cours d'eau Auclair pour sa partie située sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. NOMINATION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

11-10-281

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, la RIPRSL, doit procéder à la nomination des membres de son exécutif;

ATTENDU QUE l'exécutif de la RIPRSL est composé de sept (7) membres;

ATTENDU QUE quatre (4) des sept (7) membres de l'exécutif de la RIPRSL doivent être choisis parmi les maires des municipalités des MRC de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu qui sont incluses dans le territoire de la CMM;

ATTENDU QUE les quatre (4) membres doivent être nommés par une résolution adoptée par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE mesdames Louise Lavigne et Diane Lavoie ainsi que messieurs Jacques Durand et Gilles Plante soient et sont nommés membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU RESPONSABLE DES DOSSIERS RELATIFS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

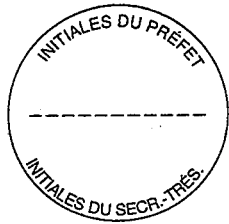
11-10-282

ATTENDU QUE monsieur Léo Fradette, responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles, est à l'emploi de la MRC depuis le 3 novembre 2010;

ATTENDU QUE monsieur Fradette a été engagé selon une base contractuelle d'un an;

ATTENDU QUE les services de monsieur Fradette sont encore requis au sein de la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil doit reconduire monsieur Fradette dans ses fonctions afin qu'il puisse continuer à œuvrer au sein de la MRC



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-282 (suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE monsieur Léo Fradette soit et est reconduit dans ses fonctions de responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour une période additionnelle d'une année pouvant être renouvelée au besoin.

QUE le renouvellement du contrat de monsieur Fradette soit fait selon les conditions prévues au Manuel de l'employé et à la politique salariale des employés de la MRC, le tout en tenant compte des années d'ancienneté de monsieur Fradette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. PACTE RURAL : ACCEPTATION DE PROJETS

19.1 Coopérative Diony Forme

11-10-283

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE le projet de la Coopérative Diony Forme de Saint-Denis-sur-Richelieu vise à augmenter l'accessibilité au centre de mise en forme et à attirer une nouvelle clientèle en offrant des activités connexes;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 43 600 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a analysé le projet de la Coopérative Diony Forme et se dit favorable à ce qu'une aide financière de 25 000 \$ soit accordée dans le cadre du pacte rural, conditionnellement au dépôt d'une modification au montage financier démontrant la réalisation du projet en tout ou en partie

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ à la Coopérative Diony Forme, pour la réalisation de son projet d'augmentation d'accessibilité au centre de mise en forme à Saint-Denis-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2 Coopérative de santé de Saint-Denis-sur-Richelieu

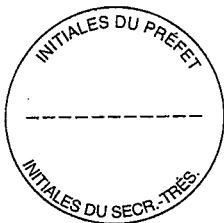
11-10-284

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE le projet de la Coopérative de santé de Saint-Denis-sur-Richelieu vise à moderniser les postes de travail, informatiser les dossiers et les prises de rendez-vous et rendre le matériel informatique accessible à toute l'équipe de travail;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 60 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-284 (suite)

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a analysé le projet de la Coopérative de santé de Saint-Denis-sur-Richelieu et se dit favorable à ce qu'une aide financière de 60 000 \$ lui soit accordée dans le cadre du pacte rural

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 60 000 \$ à la Coopérative de santé de Saint-Denis-sur-Richelieu, pour la réalisation de son projet d'informatisation et d'instauration d'un système de classification de dossier patient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

11-10-285

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil vise à réaliser une analyse de l'offre commerciale actuelle et à proposer certaines actions et initiatives, en vue de développer la vocation commerciale de proximité afin de répondre aux besoins de la population;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 7 320 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a analysé le projet de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et se dit favorable à ce qu'une aide financière de 7 320 \$ lui soit accordée dans le cadre du pacte rural

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 7 320 \$ à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, pour la réalisation de son projet d'analyse de l'offre commerciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

11-10-286

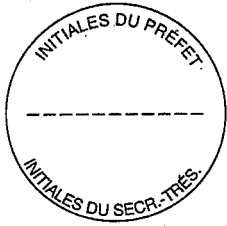
ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu vise à réaliser une maison des jeunes dans son nouveau pavillon des loisirs;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 20 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a analysé le projet de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et se dit favorable à ce qu'une aide financière de 20 000 \$ lui soit accordée dans le cadre du pacte rural



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-286 (suite) EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour la réalisation de l'aménagement de la Maison des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.5 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

11-10-287

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste vise la construction d'une toiture, annexée au chalet des loisirs, qui pourra aussi servir d'abri aux étudiants utilisant le transport scolaire;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 9 600 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a analysé le projet de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste et ne se dit pas favorable à ce qu'une aide financière lui soit accordée, puisqu'il ne cadre avec aucun axe d'intervention de la Politique d'aide financière du pacte rural

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'accorde pas l'octroi d'une aide financière de 9 600 \$ à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, pour la construction d'une toiture annexée au chalet des loisirs, puisque ce projet ne cadre avec aucun axe d'intervention de la Politique d'aide financière du pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.6 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

19.6.1 Développement vert

11-10-288

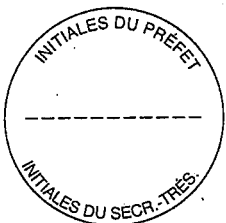
ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu vise à réaliser l'aménagement d'une entrée cochère d'un rond-point et d'un parc pour un nouveau projet domiciliaire, soit des travaux de terrassement, de revêtement de sol, des clôtures du mobilier extérieur, de l'éclairage, des arbres et arbustes et du gazonnement;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 139 545 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a analysé le projet de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et ne se dit pas favorable à ce qu'une aide financière lui soit accordée, puisqu'il ne cadre avec aucun axe d'intervention de la Politique d'aide financière du pacte rural



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-10-288 (suite) EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'accorde pas l'octroi d'une aide financière de 139 545 \$ à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour l'aménagement d'une entrée cochère d'un rond-point et d'un parc pour un nouveau projet domiciliaire, puisque ce projet ne cadre avec aucun axe d'intervention de la Politique d'aide financière du pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.6.2 Patrimoine et accès à la Rivière Richelieu

11-10-289

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu vise à réparer et à améliorer la rampe de mise à l'eau, à structurer le stationnement et à mettre en valeur le bâtiment patrimonial que constitue l'église;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 33 520 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a analysé le projet de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et ne se dit pas favorable à ce qu'une aide financière lui soit accordée, puisqu'il ne cadre avec aucun axe d'intervention de la Politique d'aide financière du pacte rural

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'accorde pas l'octroi d'une aide financière de 33 520 \$ à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour la réalisation de travaux consistant à réparer et à améliorer la rampe de mise à l'eau, à structurer le stationnement et à mettre en valeur le bâtiment patrimonial que constitue l'église, puisque ce projet ne cadre avec aucun axe d'intervention de la Politique d'aide financière du pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. DEMANDES D'APPUI :

20.1 Centre de formation professionnelle des Patriotes : nouveaux programmes de D.E.P.

11-10-290

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle (CFP) des Patriotes offre des formations pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de son territoire;

ATTENDU QUE les PME de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu connaissent une croissance soutenue qui s'accompagne d'une forte croissance de l'emploi;

ATTENDU QUE que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu connaît une forte croissance démographique;

ATTENDU les intentions d'embauche élevées dans les secteurs de la santé, des métiers, du transport et de la machinerie;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-290 (suite)

ATTENDU les difficultés que rencontrent les PME de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à recruter du personnel qualifié;

ATTENDU QU'après une consultation auprès d'entreprises privées, d'organismes ministériels et de partenaires socio-économiques, il serait opportun que le CFP des Patriotes offre trois nouveaux D.E.P., soit assistance dentaire, coiffure et esthétique;

ATTENDU QUE l'avis d'Emploi-Québec sur le programme assistance dentaire est favorable;

ATTENDU QUE les flux de population observés en Montérégie font en sorte que le CFP des Patriotes n'est pas en compétition avec les autres CFP de la Montérégie qui offrent de telles options ou des options similaires;

ATTENDU QUE le CFP des Patriotes a actuellement une superficie inoccupée de 519 mètres carrés;

ATTENDU la demande d'appui du Conseil d'établissement du CFP;

ATTENDU QUE les programmes coiffure et esthétique s'inscrivent dans une perspective de persévérance scolaire;

ATTENDU QUE ces nouvelles options répondent à un besoin des entreprises de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE cette nouvelle offre de cours aurait des effets structurants sur le développement économique de la région

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU D'appuyer le Centre de formation professionnelle des Patriotes dans ses démarches visant à offrir trois nouveaux D.E.P., soit assistance dentaire, coiffure et esthétique.

D'acheminer copie de la présente au Ministre de l'Éducation, madame Line Beauchamp, au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au député de Marguerite-d'Youville, madame Monique Richard, au député de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron, ainsi qu'à la présidente de la Commission scolaire des Patriotes, madame Hélène Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 MRC de Maria-Chapdelaine : date de la rentrée scolaire

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

20.3 Formation des pompiers : nouvelles exigences de l'École nationale des pompiers

11-10-291

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été approuvé par le ministère de la Sécurité publique au mois de mai 2010;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu, en octobre 2010, un protocole d'entente, relatif à la mise en application du Schéma de couverture de risques, avec le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE les plans de mise en œuvre des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sont partie intégrante du Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la majorité des MRC du Québec dont la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et plusieurs municipalités, sont en phase d'implantation de leur schéma de couverture de risques;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-10-291 (suite)

ATTENDU QUE plusieurs MRC du Québec dont la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et plusieurs municipalités, sont reconnues gestionnaires de formation par l'École nationale des pompiers du Québec depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et MRC dont la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assurent la dispense de la formation au programme Pompier I depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE pour les MRC et les municipalités, ces changements vont occasionner des coûts supplémentaires ne pouvant être chiffrés à ce moment, en plus de compliquer le processus de mise en œuvre des schémas de couverture de risques

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union municipale du Québec (UMQ), de l'appuyer dans ses démarches visant à adresser son désaccord aux nouvelles consignes de l'École nationale des pompiers du Québec, relativement aux cours pratiques et aux examens pratiques du programme de formation Pompier I.

QU'une consultation plus significative des instances municipales concernées soit et est demandée afin d'assurer un meilleur consensus des mesures retenues.

QUE tous changements majeurs proposés par l'École nationale des pompiers du Québec soient reportés à la prochaine génération des schémas de couverture de risques.

QU'une copie soit transmise à toutes les MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 22. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Teasdale, citoyen de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, demande quelle sera la date de la tenue de l'assemblée publique portant sur le projet de règlement numéro 32-11-13.

POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

11-10-292

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

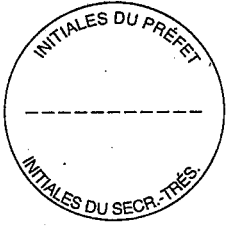
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 05

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

